



Message relatif à la réfection du Chemin du Mettetlet

Chemin de dévestiture, le Chemin du Mettetlet n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien durant ces dernières années. Un entretien minimum pour les cas d'urgence et le service hivernal a cependant été assuré par la Commune de Granges-Paccot.

En 2012, le chemin a été transféré gratuitement par la Bourgeoisie de Fribourg au domaine public de la Commune de Granges-Paccot. Compte tenu des incertitudes liées aux développements potentiels sur la colline de Torry, aussi bien du côté de la Ville de Fribourg que de Granges-Paccot, le Conseil communal a décidé de ne plus entreprendre d'importants travaux de réfection sur ce chemin.

Aujourd'hui, force est de constater qu'en fonction de la révision générale du Plan d'aménagement local de la commune de Granges-Paccot, du contenu du projet d'Agglomération de 3^{ème} génération et de l'avancement du dossier de révision du Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg, un développement n'interviendra pas sur la colline de Torry avant quelques années, étant précisé que seule la partie de cette colline située sur le territoire de la Ville de Fribourg est affectée à la zone à bâtir. Le Conseil communal a dès lors décidé de réaliser une réfection sommaire du Chemin de Mettetlet en procédant à la pose d'un tapis sur le tracé existant. Le coût de ces travaux a été estimé comme suit :

Réfection du Chemin du Mettetlet			
Travaux de génie civil selon offre détaillé		CHF	82'000.00
Divers et imprévu		CHF	5'000.00
TOTAL TTC		CHF	87'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit global de **CHF 87'000.00** pour la réfection du Chemin du Mettetlet. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Virginie Khuu



Le Syndic

René Schneuwly